

BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité Éducateur Sportif - 12 mentions(cf liste dans base légale)

Active

N° de fiche

RNCP28573

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

- 44067 : Animation socioculturelle

- 15459 : Activité physique et sportive adaptée

- 15436 : Éducation sportive

- 15491 : Natation

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025

▼ CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	13001658700011	-	-

▼ RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif



et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet.

Il/ elle encadre des activités d'animation de découverte, d'apprentissage et d'éducation dans le périmètre de sa mention.

Activités visées par le diplôme:

-encadrement de groupes et d'individuels en assurant la sécurité des pratiquants, des pratiques, des tiers et des lieux de pratiques.

-conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention et de l'éventuelle option.

-conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement et de préparation au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention et de l'éventuelle option

-conception, organisation et gestion des activités et des projets, dans le champ de la mention et de l'éventuelle option

-communication sur les actions de la structure ;

- participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités et à l'entretien du matériel utilisé.

-pour la mention « activités aquatiques de la natation » : surveillance des lieux de baignade

Compétences attestées :

Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

Conduire une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- Concevoir la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Evaluer la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage

Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conduire pour tout public une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ou de l'option
- Maîtriser et faire appliquer les règlements des disciplines de la mention ou de l'option

Garantir des conditions de pratique en sécurité dans la mention ou dans l'option

▼ SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Les activités s'exercent dans le cadre de structures diverses suivant la mention . Elles relèvent du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (structures commerciale ou associations,...), ainsi que du statut de travailleur indépendant.

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques

et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques ;

- d'associations, notamment sportives ;

- d'établissement d'activités physiques et sportives divers

- d'une façon générale, de toute structure dont l'objet est la promotion d'une ou de plusieurs activités physiques ou sportives

(structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, ...).

Il/elle peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire .

Type d'emplois accessibles :

Moniteur

Educateur sportif

Coach , entraîneur

Code(s) ROME :

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS spécialité éducateur sportif décliné dans ses différentes mentions.

▼ VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

A compléter (Reprise)

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales : – de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ; – de professionnels qualifiés du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem

Par candidature individuelle	X		non
Par expérience	X		Idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

▼ LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

▼ BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret no 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et à sa spécialité éducateur sportif. Références autres : 12 mentions : ACTIVITES DE LA SAVATE: Arrêté du 21 septembre 2016; JO du 29 septembre 2016 ACTIVITES DU CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAUX VIVES JUSQU'A LA CLASSE III, EN EAUX CALMESET EN MER JUSQU'A 4 BEAUFORT: Arrêté du 27 février 2017; JO du 10 mars 2017 ACTIVITES DU CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAUX VIVES: Arrêté du 27 février 2017; JO du 10 mars 2017 ACTIVITES DU CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN MER:

Arrêté du 27 février 2017; JO du 10 mars 2017
 ACTIVITES DU CYCLISME: Arrêté du 30 mai 2017; JO du 22 juin 2017
 ACTIVITES EQUESTRES: Arrêté du 31 octobre 2016; JO du 19 novembre 2016
 ESCRIME: Arrêté du 10 octobre 2016; JO du 22 octobre 2016
 Glisses Aerotractées et disciplines associées ; arrêté du 22 juillet 2019 ; JO du 09 08 2019
 HOCKEY: Arrêté du 01 décembre 2016; JO du 13 décembre 2016
 KARATE-WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 22 aout 2018 ; JO du 6 septembre 2018
 VOILE CROISIERE JUSQU'A 200 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI : Arrêté du 30 aout 2017; JO du 06 septembre 2017
 VOILE MULTI SUPPORTS JUSQU'A 6 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI : Arrêté du 30 aout 2017; JO du 06 septembre 2017

Mentions abrogées :

PATINAGE SUR GLACE: Arrêté du 21 juin 2016; JO du 2 juillet 2016 ;
 Abrogé au 31 décembre 2020 (Arrêté du 22 juillet 2019)

Mentions remplacées par une fiche RNCP spécifique :

ACTIVITES AQUATIQUE ET DE LA NATATION: Arrêté du 21 juin 2016; JO du 2 juillet 2016 : remplacée par la fiche RNCP36248
 ACTIVITES DE LA FORME: Arrêté du 05 septembre 2016; JO du 10 septembre 2016 : remplacée par la fiche RNCP37106
 ACTIVITES GYMNIQUES: Arrêté du 05 septembre 2016; JO du 10 septembre 2016 : remplacée par la fiche RNCP37190
 ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS: Arrêté du 21 juin 2016; JO du 2 juillet 2016 : remplacée par la fiche RNCP37191
 AVIRON ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 4 avril 2018; JO du 7 avril 2018 : remplacée par la fiche RNCP36957
 BASKET BALL : Arrêté du 07 novembre 2017 ; JO du 16 novembre 2017 : remplacée par la fiche RNCP36821
 BOXE: Arrêté du 21 septembre 2016; JO du 29 septembre 2016 : remplacée par la fiche RNCP37107
 CHAR A VOILE ; Arrêté du 28 mars 2018 ; JO du 07 avril 2018 : remplacée par la fiche RNCP36956
 GOLF: Arrêté du 10 octobre 2016; JO du 22 octobre 2016 : remplacée par la fiche RNCP37109
 JUDO-JUJITSU: Arrêté du 28 septembre 2016; JO du 07 octobre 2016 : remplacée par la fiche RNCP36820
 LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES: Arrêté du 09 novembre 2016; JO du 19 novembre 2016 : remplacée par la fiche RNCP37387
 MOTONAUTISME ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; arrêté du 22 juillet 2019 ; JO du 09 08 2019 ; Arrêté du 12 mai 2023 : remplacée par la fiche RNCP37935
 PECHE DE LOISIR; Arrêté du 22 aout 2018 ; JO du 6 septembre 2018 : remplacée par la fiche RNCP37110
 PLONGEE SUBAQUATIQUE: Arrêté du 01 décembre 2016; JO du 13 décembre 2016
 SKI NAUTIQUE : remplacée par la fiche RNCP38063
 WAKEBOARD, DISCIPLINES ASSOCIEES ET TOUS SUPPORTS DE GLISSE TRACTES ; Arrêté du 04 avril 2018 ; JO du 07 avril 2018 : remplacée par la

fiche RNCP37477

SPORTS DE CONTACT: Arrêté du 21 septembre 2016; JO du 29 septembre 2016 : remplacée par la fiche RNCP37108

SPORTS DE GLACE : arrêté du 22 juillet 2019 ; JO du 09 08 2019 : remplacée par la fiche RNCP37111

SURF ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 04 avril 2018 ; JO du 11 avril 2018 : remplacée par la fiche RNCP36973

TENNIS DE TABLE : Arrêté du 07 novembre 2017 ; JO du 16 novembre 2017 : remplacée par la fiche RNCP36958

VOLLEY BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 07 novembre 2017 ; JO du 16 novembre 2017 : remplacée par la fiche RNCP36823

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret no 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 06-09-2018

Date d'échéance de l'enregistrement	01-01-2025
-------------------------------------	------------

▼ POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Ministère chargé des sports

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com> (<http://www.cidj.com>)

<http://www.sports.gouv.fr> (<http://www.sports.gouv.fr>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/16955/true>)

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/downloadAncFormat/16955/true>)